

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2025

DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 244

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 211 de M. Labaronne

ARTICLE 4

À la fin de l'alinéa 21, substituer aux mots

« au 1 »

les mots :

« au 12° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sous amendement vise à ajuster le référencement de l'amendement n°211 à la version de projet de loi issu des travaux de la commission et tel qu'examiné en séance publique.